



Attestation de coupure de service pour la communication électronique civile

**Cours d'Appel de PARIS et de VERSAILLES,
Tribunaux Judiciaires de BOBIGNY, de CRETEIL, d'EVRY, de NANTERRE, de PARIS et
de VERSAILLES**

Applications	Sites	Début dysfonctionnements sur le service	Retour au fonctionnement nominal du service
WINCI TGI	CRETEIL	vendredi 19/06/2026 à 8h00	Samedi 20/06/2026 4h00
WINCI TGI	NANTERRE	vendredi 19/06/2026 à 8h00	Mardi 23/06/2026 07h45
WINCI CA	PARIS	vendredi 19/06/2026 à 8h00	Mercredi 24/06/2026 4h00
WINCI CA	VERSAILLES	vendredi 19/06/2026 à 8h00	Mercredi 24/06/2026 4h00
WINCI TGI	EVRY	vendredi 19/06/2026 à 8h00	Mercredi 24/06/2026 4h00
WINCI TGI	PARIS	vendredi 19/06/2026 à 8h00	Mercredi 24/06/2026 4h00
WINCI TGI	VERSAILLES	vendredi 19/06/2026 à 8h00	Mercredi 24/06/2026 4h00
WINCI TGI	BOBIGNY	vendredi 19/06/2026 à 8h00	Mercredi 24/06/2026 10h45

Je, soussigné Stéphane RICHARD, Chef de domaine SIP du DIT PARIS IDF, atteste du dysfonctionnement du système de communication électronique pour les Cours d'Appel et les Tribunaux Judiciaires du Ministère de la Justice pour les périodes mentionnées ci-dessus dans le tableau.

Ces dysfonctionnements sont liés à une rupture de connexion aux applications concernées pour la communication électronique de chaque juridiction mentionnée,

La rupture de connexion de la communication électronique entre les juridictions et les avocats, inscrits à la communication électronique de la chaîne civile WINCI-CA et WINCI-TGI, a provoqué aux avocats une impossibilité de communiquer électroniquement avec les juridictions (prise de date, envoi de pièces, constitution...).

Fait à Paris, le 24 juin 2026.